

Claude Pinart, Seigneur de Cramaille et de Neuilly-Saint-Front

L'église de Cramaille (1), comme nombre d'églises de nos villages, possède des pierres tombales. Celles-ci ont, hélas, été martelées à la Révolution. L'une d'entre elles recouvrait les restes de Claude Pinart et l'on y pouvait lire l'épitaphe ci-après :

« CI-GIST, HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR, MESSIRE CLAUDE DE PINART, CONSEILLER DU ROI, EN SON CONSEIL D'ESTAT ET PRIVE, ET SECRETAIRE D'ESTAT DES COMMANDEMENS ET FINANCES DU FEU ROY HENRI III... »

La suite de l'inscription nous indique en quoi il peut intéresser notre région, car il était :

« SEIGNEUR DE CRAMAILLES, PREMIER BARON DU VALOIS...»

Il était encore :

« VICOMTE DE COMBLIZY ET BARON DE LOUVOIS (tous deux situés dans la Marne,

« SEIGNEUR DE VILLETHIERRY (près de Sens)
« ET DE MAROLLES-EN-BEAUCHE (près d'Etampes) ».

Le village de Cramaille, qui fait partie du canton d'Oulchy-le-Château, est situé sur la départementale qui conduit de Villers-Cotterêts à Fère-en-Tardenois (D 2) en passant par Le Plessier-Huleu.

C'était l'une des quatre baronnies du Valois, avec Givray, Saintines et Pontarcy.

Sur l'aveu et le dénombrement des terres de la baronnie de Cramaille, en date du 2 janvier 1578, nous lisons :

« Caterine, par la grâce de Dieu, Reine de France, mère du Roy... Messire Claude Pinart nous a, en personne, fait et prêté les foy homages et serments de fidélité qu'il nous était tenu de faire et prêter pour raison du chastel, baronnie, terre et sei-

(1) Crœmaile aujourd'hui - Cramailles autrefois.

« gneurie de Cramailles, ses appartenances et dépendances tenus
« et mouvants de nous, à cause de notre chastel du dit Oulchy
« au dit Pinart appartenant,
« tant à cause de la donation que lui avons ci-devant faite de
« certaines portions

« que de transactions et adjudications par décret au Chastel de
« Paris échanges et acquisitions qu'il en a faite
« tant de Pierre Miron, seigneur de Malabry et demoiselle Denis...
« (en blanc) de Saint-Prée, sa femme, que du ... (en blanc) Lon-
« gueval, Sieur de Severnay et de ... Lahaye et Demoiselle ... De
« Harlus, sa femme. »

« Claude Pinart advous tenir... le chastel, les fossés, douves et
« forteresse du dit Cramailles, parc, jardin à arbres, la basse-cour,
« le colombier, granges, étables, bergeries, lieux et tous pourpris
« d'alentour, le dit chastel et jardin, comme le tout se comporte,
« contenant 30 arpents ou environ, fermé de murailles et « hayer. »

Un plan qu'avait fait exécuter Madame Henriette Desmaret-
Devaubourg comtesse d'Annonay, qui mourut au château de
Cramaille en 1760, nous restitue, en vue cavalière, le château et
le village de Cramaille.

Le château comprenait 2 corps de logis qui se réunissaient par
des communs et formaient une cour intérieure avec des tours aux
quatre angles et plusieurs tourelles en encorbellement. La porte
avait 3 ouvertures flanquées de 2 tourelles. L'entrée principale
était, paraît-il, surmontée de la statue équestre de François 1^{er}.

Selon la tradition, François 1^{er} aurait reconstruit le château de
Cramaille. Mais, l'épitaphe portée sur la tombe de l'épouse de
Claude Pinart, portait :

« CI-GIST, LE CERCUEIL DE HAUTE ET PUISSANTE
« DAME, MARIE DE L'AUBESPINE, VIVANTE EPOUSE DE
« HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR... etc ET L'UNE DES
« DAMES DE FEUE LA REINE CATHERINE, QUI ONT PEN-
« DANT LEUR VIVANT FAIT EDIFIER ET PARACHEVER
« LES BATIMENTS DU CHATEAU DE CRAMAILLES, ET
« EST DECEDEE LE 5 JUIN 1591. »

Il semble donc bien que les époux prirent part à cette construc-
tion.

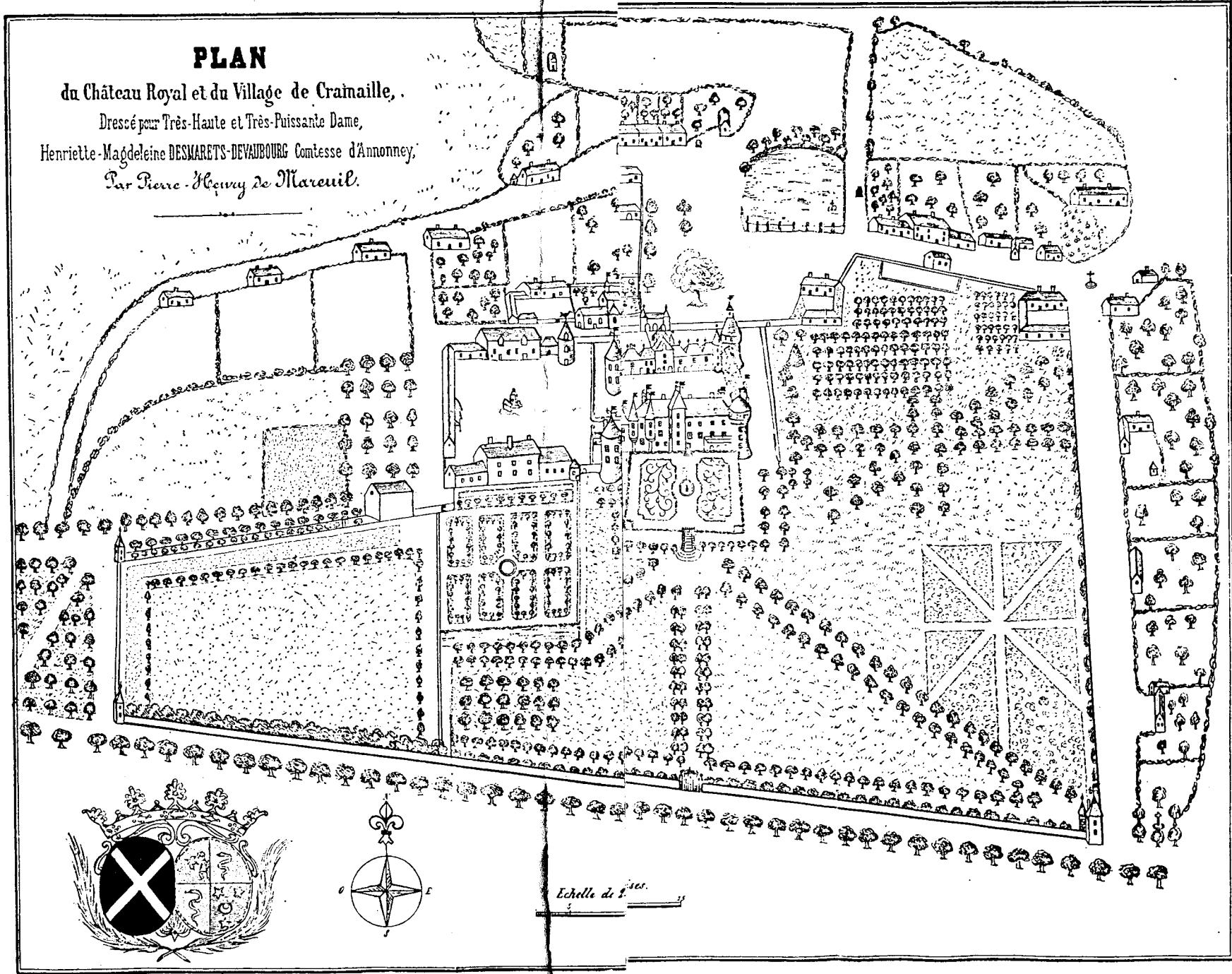
Deux petites portes se faisaient vis-à-vis et permettaient aux
châtelains de sortir du château pour se rendre à l'église. L'une
était percée dans la basse-cour et est aujourd'hui murée, l'autre
ouvrirait dans le mur sud de l'église.

Le temps et les hommes ont patiemment démolî ce qui devait
être un très beau château. Car, le 27 mai 1642, le château fut

PLAN

du Château Royal et du Village de Crainville,

Dressé pour Très-Haute et Très-Puissante Dame,
Henriette-Madeleine DESMARETS-DEVAUBOURG Comtesse d'Annonney;
Par Pierre-Henry de Marcuil.



pillé par les Lorrains. En 1652, ce furent les Espagnols qui y mirent le feu, ainsi qu'au village. La Révolution ne l'épargna pas. Il servit de poste de commandement aux Allemands en 1940, et abrita des prisonniers français.

Les fossés, bien que comblés, sont encore visibles. On remarque qu'un mur de pierre faisait contrescarpe à ce fossé du côté de la ferme. Existait toujours : le mur d'enceinte du parc et du potager, une forte tour d'angle, un colombier éventré qui laisse apercevoir ses alvéoles. En ruines également, un logis élégant avec son four. Il gardait encore une très belle cheminée qui a été démolie en 1947. On peut voir aussi une immense cave, un tronçon de grange, dont le pignon est soutenu par trois piliers. Contre ce pignon, des ruines, qui seraient ce qu'il reste du grenier à sel.

Reprenant le même acte d'aveu et dénombrement de 1578, ci-dessus, nous apprenons que Claude Pinart :

- tient la moitié du village de Cramailles ;
- a droit de haute justice, moyenne et basse et que pour les exercer, il a son prévôt et son bailli — que les appellations ressortissent par-devant son bailli en son assise et de son bailli par-devant le gouverneur et Bailli de Valois, ou son lieutenant à Pierrefonds ;
(le fief de Cramailles — à savoir, le tout et lieu seigneurial est mouvant d'Oulchy et la justice, et ce qui en dépend, est mouvant de Pierrefonds) ;
- donc, Claude Pinard a, à Cramailles, notaires, tabellions et sceau à contrats ;
- fourches patibulaires, a quatre piliers de pierre, qu'il peut faire mettre où bon lui semblera ;
- pressoir et moulin à vent banaux « auxquels tous mes dits sujets sont tenus pressurer et moudre sous peine de 60 sols parisis d'amende pour la 1^{re} fois et pour la seconde de pareille somme de 60 sols parisis et confiscation du sac de blé et vin ». ¶

Le moulin à vent fut détruit en 1698, par M. Desmarests de Vaubourg conseiller d'Etat et Seigneur de Cramailles. Les habitants consentirent que la banalité fût transportée et demeurât attachée au moulin à eau de Saponay... à condition, néanmoins, qu'on ne pourrait les contraindre à porter leurs grains audit Moulin à eau de Saponay, mais que le meunier ou autre pour lui, viendrait prendre chez eux, lesdits grains, et les leur rapporterait dans leurs maisons.

- Claude Pinart a aussi un colombier (qui se voit encore, bien qu'en mauvais état) et garenne contenant 18 arpents ou environ en laquelle nul ne peut chasser sans son congé sous peine d'amende...;
- il a pré de 12 arpents appelé « pré de la Corvée » que les manants et habitants de Cramailles sont tenus de semer et de lui amener les récoltes en son château ;
- il tient l'étang qui est au milieu de Cramailles (qui existe toujours) et que les habitants devaient curer et nettoyer toutes les fois que bon lui semblait ;
- il a 6 arpents de vigne, ou environ « tant blanches que noires » en plusieurs pièces ;
- il a, au dit Cramailles, plusieurs cens (2) tailles (3) guet (4) tant en grain qu'en argent, chapons et beurre et, payables — les cens, le jour de Saint Rémy, la taille, le jour de Saint Martin, le guet, poules et chapons, le jour de Noël, le beurre, pour l'usage, le 1^{er} jour de mai ;
- Claude Pinart avait droit de foire et marché au dit Cramailles, droit de mesure de vin à ports et à pentes, de blé et avoine, droit de poids mesure à huile, mesurage à bois et terre et aulnage, le tout semblables et pareils à ceux d'Oulchy-le-Chastel ;
- il avait exemption du ban et arrière-ban à cause que « le baron du dit Cramailles est destiné pour porter la cornette du Comte de Champagne quand celui-ci marchait en personne à la guerre.

Claude Pinart avoue avoir trouvé dans les anciens dénominations onze terres, tant fiefs et arrière-fiefs dont il ne jouit pas et dont il fera plus ample déclaration quand il les pourra recouvrer et, entr'autres :

- la seigneurie de Givray dont il est dit « à présent tenu par Antoine et Robert de Harlus » ;

plus tard, par acte du 26 juin 1581, Claude Pinart donnera à cens, 36 arpents de terre, au lieudit « les Chats-Huants, » aux deux frères Harlus ci-dessus désignés.

(2) CENS : était un droit fixé, payé au seigneur par les paysans pour la terre qu'ils cultivaient.

(3) TAILLES : impôt levé par les seigneurs sur leurs sujets roturiers et sur leurs serfs soit d'après l'ensemble de leur revenu, soit d'après l'importance de leur tenure. Le taux, en principe illimité, pouvait être fixé par convention.

(4) GUET : droit qu'avait le seigneur d'exiger de ses sujets un service de garde autour de son château ou une redevance annuelle en remplacement de ce service.

Le lundi 27^e jour d'avril 1579, Louis des Avenelles, prévôt de Crépy, dresse procès-verbal de la prise de possession par Monsieur Claude Pinart, chevalier, conseiller, secrétaire d'Etat, des Châtelénies d'Oulchy et de Neuilly-Saint-Front, aliénées à son profit par la Reine-mère et le Roi.

Il dit s'être transporté au bourg d'Oulchy-le-Chastel, assisté de Maître Albin Trudelle, pris par lui pour greffier ; et ce, en présence du lieutenant particulier de la châtelénie du dit lieu, du Procureur de Roy et de la dite Dame, du receveur et administrateur du domaine de ladite châtelénie et autres notables personnes étant en l'auditoire assis « au dedans du château du dit Oulchy ». Lieu accoutumé pour tenir la plaideoirie et la judicature et assemblée selon qu'il est accoutumé au dit lieu où assistaient nombre de personnes de toute qualité... ».

Au cours de cet acte, il est dit : « ayant fait entendre aux dits « assistants les causes qui avaient induit la Majesté de la dite « dame de faire cette aliénation, afin de soulager les finances du « Roy, et qu'à l'occasion du lointain voyage qu'elle a fait pour « le repos du royaume et la pacification des provinces, lesquelles « menaçaient un renouvellement de guerre et de troubles que sa « dite Majesté a apaisé par sa présence et prévoyance, ne fut « faite levée de deniers sur le peuple, aurait voulu plutôt pour « soutenir les frais de son dit voyage prendre le secours de deniers « d'aucuns des seigneurs en sa suite ou d'autres dudit seigneur « Pinart auquel elle avait aliéné la dite Châtelénie d'Oulchy et « Neuilly, dépendance et appartenance de son dot et douaire... ».

..

La châtelénie de Neuilly comprenait, outre Neuilly, les paroisses de Latilly, Nanteuil-sur-Ourcq, Sommelans (en partie) et Wichel.

« Au-dessous des fossés du château, il y a un moulin à blé, « appelé le moulin de la chaussée, qui appartient au roi.

« Il y a 6 buissons appartenant au roi : Danloy, contenant 80 « arpents, Mannoy, 40 arpents, Fahuit, 15 arpents, Chatillon, « 12 arpents, la Grosse-Herbe, 36 arpents, le Houssevoy, 30 « arpents.

« Les habitants doivent un droit de panage (5) de 2 deniers « par pourceau, payables à la Saint-Rémi, pour l'usage au bois « et à la chasse, le pain de bois de 2 deniers qui se paient à « Noël : pour la corvée, 2 deniers et 4 par cheval tirant. Ils

(5) PANAGE : introduction de porcs en forêt afin qu'ils puissent y trouver une partie de leur nourriture.

« doivent aussi les droits de fouage (6) et les droits de plaid. Le « droit de fouage se donnait à ferme ; toute personne non noble, « franc-sergent ou clerc, payait 3 pichets d'avoine, mesure à blé.

« Les droits de plaid étaient payables 3 fois l'an, le 2^e « samedi après Noël, chaque fois 18 deniers (déclaration des « habitants de Neuilly au terrier de Valois (21 janvier 1530).

« Les nobles, clercs, affranchis, tiennent plusieurs terres en « franc-alieu (7), sans en payer aubaine (8), censive (9), ou rien « devoir au Roi. Il n'y a pas de droits de vente pour les francs- « alleux ; mais les officiers prennent, lors de la vente, un droit « de vin, qu'ils se partagent et vont boire avec le vendeur, l'ache- « teur et les habitants.

« Il y a une foire franche, qui dure 8 jours, depuis la veille « de la Saint-Crépin, jusques à la veille de la Toussaint et on « paie le halage au roi. Il y a un marché tous les samedis.

« La communauté des habitants de Neuilly, dans sa déclaration « du 21 janvier 1530, mentionne ses usages, tels qu'ils sont portés « dans la sentance de 1445, elle reconnaît aussi les charges aux- « quelles elle est soumise, fouage, corvée, panage, pain de bois, « plaid généraux. Elle déclare en outre être propriétaire ; 1^o « d'une bruyère, devers Sommelans, de 200 arpents tenant d'un « bout au vieux chemin de Neuilly à Maubry, d'un côté au che- « min de Racy et d'autre au chemin de Neuilly, au val de Festu. 2^o « de 60 arpents de savart et marais, lieudit le Savart et l'autre « bout vers Chouy. 3^o de 3 essains de marais au village de Re- « monvoisin. Un certain nombre d'héritages sont chargés de « censives mais la plupart des biens sont libres. C'est au bourg « même que l'on rencontre le plus grand nombre de censives, les « sols ayant été donnés à cens pour construire des habitations. « Neuilly était généralement franc-alieu.

« En 1539, on réforma les coutumes du Valois. Les habitants « de Neuilly et d'Oulchy, qui avaient toujours suivi la coutume « de Vitry et avaient adopté en 1510, la réforme de cette coutume, « furent convoqués.

(6) FOUAGE : redevance perçue sur chaque maison ou feu.

(7) FRANC-ALLEU : alieu affranchi de toute servitude.

ALLEU : terre dont le propriétaire ne doit aucune redevance et ne relève d'aucune seigneurie. L'alieu s'oppose au fief qui est une terre concédée à charge de certains services.

(8) AUBAINE : droit en vertu duquel la succession d'un étranger non naturalisé était attribuée au seigneur du lieu ou, à partir du XVI^e siècle, au roi.

(9) CENSIVE : terre assujettie au cens (le cens étant un droit fixé payé au seigneur par les paysans pour la terre qu'ils cultivaient).

« Le lieutenant particulier de Neuilly-Saint-Front déclara, au nom de sa châtellenie et de celle d'Oulchy, que le droit de ces deux juridictions avait été rédigé 29 ans auparavant, du consentement de tous les justiciables et que ceux-ci ne devaient pas, au point de vue de la coutume, être compris parmi les vassaux du duché de Valois. »

« Le procureur du roi au bailliage de Valois disait lui, que les habitants devaient suivre les coutumes du Valois. Ceux-ci eurent néanmoins gain de cause et conservèrent la coutume de Vitry. »

..

« La rivière d'Ourcq passe à un des bouts des limites de la Châtellenie. Les habitants de la Châtellenie y ont droit de pêche à la ligne, au filet, et de quelque manière que ce soit, excepté au temps défendu, qui est depuis la mi-mars, jusqu'à la mi-mai, sans rien payer au Roy, jamais la rivière n'a été affermée à son profit.

« Le château comprenait 8 grosses tours. Les 2 du portail, une nommée la tour Guignon (où l'on mettait les prisonniers) une autre la tour de la fosse, une autre tour de la grandchymie, 2 autres sans nom, et l'autre vers le moulin du Roy, la tour de l'Artillerie. »

Il est dit encore :

« Il n'y a point de logement convenable au château excepté le presbytère du curé et quelques petites chambres sur le portail pour le logement du capitaine. »

« Il y avait eu deux masures assises contre la muraille du château, en entrant, à main droite, les 2 pignons contre là muraille, elles dépendaient du fief de Vendière et M. de Harlus les avait fait jeter à terre. »

Dans la cour deux chapelles avaient été élevées, l'une consacrée à Saint Sébastien, l'autre à Saint Front.

Plus tard, de 1500 à 1541, on utilisa ces chapelles, qui étaient parallèles, en construisant entre elles un chœur et une nef. Elles formaient ainsi les branches d'une croix latine et constituèrent l'église qui se dresse encore à Neuilly.

Nous verrons plus loin dans quelles circonstances les Pinart durent abandonner une grande partie des intérêts qu'ils avaient dans le pays.

Neuilly et Oulchy furent alors cédés au sieur Gaspar de Schomberg. L'engagement des deux seigneuries s'était élevé, pour Claude Pinart, à 24.000 livres sols et, pour le sieur de Schomberg, il s'éleva à 25.750 (10).

Claude Pinart ne dut pas faire beaucoup de travaux dans son château de Neuilly, car il semble que ce qui fut cédé à Schomberg était en bien mauvais état. Les tours n'étaient plus couvertes. A l'intérieur, il y avait une maison de 2 étages de haut, contenant 4 travées, et, quelques étables et appentis. Mais la maison était étayée et menaçait ruine, ses poutres et solives étaient pourries. Porte et grille de bois avaient été brûlées. Les fossés n'étant plus entretenus, le moulin pouvait à peine tourner.

Mais qui était Claude Pinart ?

Nous savons que son père, François Pinart était seigneur de Malines en Vendomois. Maître d'hôtel du duc Charles de Bourbon, dont il suivit la fortune. Il vit son bien confisqué et réuni au domaine, et mourut à Rome.

Claude Pinart, lui, avait commencé sa carrière comme secrétaire du Maréchal de Saint André, favori du roi Henri II. Fauvelet du Toc dit que le maître de Pinart était dans la confidence du roi et que Pinart était dans la confidence de son maître et qu'il n'y avait peu d'intrigues qu'il ne connaissait pas.

En 1558, notre personnage devint secrétaire du roi Henri II. En 1568, Catherine de Médicis le fit nommer secrétaire des finances et Pinart partit collecter des impôts à Lyon.

Il n'espérait pas obtenir rapidement un poste supérieur à celui qu'il occupait, les 4 secrétaires d'état étant jeunes.

La femme de Claude Pinart, Marie de l'Aubépine, fille de Gilles de l'Aubépine, trésorier des finances, était aussi la cousine germaine de l'un des secrétaires d'état de Charles IX, Claude de l'Aubépine le jeune. Or, en novembre 1570, le jeune de l'Aubépine décédait. Cette mort prématurée devait permettre à Claude Pinart d'être nommé secrétaire d'état à la place de son jeune parent, le 13 septembre 1570.

L'épouse de Claude Pinart fut nommée dame d'honneur de Catherine de Médicis en 1573. Deux enfants devaient naître de cette union. Un fils, prénommé Claude, comme son père, dont nous reparlerons, et une fille, Magdeleine qui épousera Charles de Prunlé, Vidame de Normandie.

(10) L'ENGAGEMENT était une procédure par laquelle le roi ou un membre de la famille royale donnait à une personne l'usufruit d'une partie du domaine royal en remboursement d'une dette.

C'est au milieu d'une époque troublée que va se dérouler la carrière de Claude Pinart. Le pays « heureusement fertile » vanté par Ronsard, va hélas, connaître une série de conflits multiples et de paix boiteuses.

Pinart n'avait pas été préparé aux hautes fonctions qu'il occupera désormais. Il devait apprendre beaucoup de Jean de Morvilliers (11) qui avait une grande influence à la cour, ajoutée à de nombreuses connaissances.

Pinart devait être d'un naturel modeste, mais capable, efficace et persévérant. C'était certainement un grand travailleur, *la quantités des archives qu'il a laissées, tout incomplètes qu'elles soient, en fait foi.*

Il servit avec beaucoup de dévotion, Catherine de Médicis pour qui il avait une grande admiration. Après la mort de Fizes (12), il fut un des plus proches collaborateurs de la reine-mère. Il la suivait dans ses voyages qui duraient des mois, et parfois des années, et était à son service à toute heure du jour.

Il appelait Catherine « la pauvre princesse et, ma bonne maîtresse ».

La reine-mère écrivait beaucoup elle-même, dictait encore plus et laissait à Pinart le soin de composer le reste.

A la fin de l'année 1570, Catherine de Médicis fut longtemps retenue à Villers-Cotterêts par la rigueur de l'hiver. Nous savons grâce à des lettres qu'il a contresignées et qui furent adressées de Villers, que Pinart s'y trouvait aussi.

Au début de 1571, Charles IX ayant été avisé que le duc d'Alençon son frère, alors au siège de La Rochelle, formait un parti « des malcontents », le roi y envoya Pinart. Celui-ci sut traiter avec ceux qui voulaient se joindre au duc et dissipa ce parti. Le duc d'Anjou, futur Henri III, qui commandait à La Rochelle, put voir Pinart à l'œuvre et se souvint de son efficacité lorsqu'il fut parvenu à la couronne de France.

En l'an 1574, Charles IX meurt, sans enfant. Son frère Henri, à qui revenait la couronne, était en Pologne où il avait été élu

(11) Jean de Morvilliers, successivement lieutenant général de Bourges, conseiller au grand conseil, ambassadeur à Venise, à son retour, il obtient l'évêché d'Orléans, membre du conseil privé, garde des sceaux. Il travailla à la conciliation avec les protestants et ne cessa de défendre les idées de tolérance.

(12) SIMON DE FIZES : baron de Sauves, secrétaire d'état, mort en 1579, il avait épousé Charlotte de Beaune, fille d'honneur de C. de Médicis à qui Catherine engagea La Ferté-Milon en février 1585.

roi. A la nouvelle de la mort de son frère, Henri s'enfuit de Cracovie et revint en France, préférant la couronne héréditaire à l'élective.

Catherine forma alors un projet de mariage entre le roi son fils et la princesse Elisabeth de Suède ; essayant de retrouver ainsi en Suède ou en Livonie un peu de ce que son fils perdait en Pologne.

Un traité d'alliance défensive et de commerce unissait les deux pays de Suède et de France depuis le 21 juillet 1544.

Après ce traité les représentants de la France à Copenhague avaient été accrédités à la Cour de Stockholm.

Catherine de Médicis avait donc écrit à Dancay, qui représentait la France au Danemark en 1574, en lui demandant des renseignements sur la sœur non mariée de Jean III, roi de Suède. La reine-mère demandait « un portrait naturel, non flatté » de la princesse, qui avait alors 25 ans.

Claude Pinart fut envoyé en Suède, avec une lettre de Henri, datée d'Avignon, le 4 décembre 1574 (13) « A Jean III, roi de Suède ».

« Monsieur mon frère — j'ai dépêché ce porteur, l'un de mes « quatre secrétaires d'état, pour vous témoigner de ma part, étant « en mon royaume la continuation de l'amitié que de si long « temps a été entre mes prédécesseurs et vous, laquelle, je crois, « vous serez aise de continuer, etc. »

Le but avoué de la visite de Claude Pinart, était de négocier l'éventualité d'un mariage entre Henri III et la princesse Elisabeth de Suède. Il était aussi chargé de remercier le roi Jean III de son intervention, pour empêcher que de nouvelles élections soient organisées, en vue de la désignation d'un nouveau roi de Pologne.

A l'ambassade de Pinart, était attaché un peintre, Nicolas Belliard, auquel la reine-mère avait confié la mission délicate, et importante, de rapporter le portrait de la princesse.

Ce peintre était de la maison de Monsieur François, duc d'Alençon, où on le voit figurer en qualité de valet de chambre, dans l'état des officiers domestiques du duc.

(13) Lettres de Henri III roi de France recueillies par Pierre Champion et publiées avec des compléments et des notes par M. Michel François — Paris — Librairie Klincksieck.

Mais, Henri III, donnait, en même temps, mission à un autre peintre de faire le portrait de Louise de Vaudémont, sur laquelle il avait jeté les yeux, en traversant la Lorraine.

Sans doute pour mieux comparer la beauté des deux princesses, Henri charge de nouveau Belliard de retourner en Suède, avec la mission « secrète de peindre une seconde fois la princesse Elisabeth, et, cette fois, en costumes français semblables à ceux que porte la Princesse de Lorraine, sur son propre portrait.

Avant son départ pour la Suède, Claude Pinart repasse par Paris, le dimanche 19 décembre 1574. Et là, nous dit le « journal de l'Estoile » (14) il fut bruit qu'il avait sondé secrètement le prévôt des marchands pour tenter de lever sur les habitants 600.000 francs, ainsi que levée avait été par le défunt roi Charles IX, en l'été précédent : dont il eut froide réponse, pour ce que les premiers 600.000 francs levés par forme d'emprunt n'avaient été rendus ainsi qu'il l'avait promis...

Aussi Claude Pinart fit-il maugréer les Parisiens au sujet de cet impôt nouveau.

Après un long et périlleux voyage, à cette époque de l'année, Pinart arrive en Suède.

Il est fort possible qu'il se soit arrêté en Allemagne. On murmura qu'il avait vu le Landgrave. Il avait peut-être accompli une quelconque mission.

Le 9 février 1575, Pinart est à Niköping. Il y reste jusqu'au 23 du même mois. Il y rencontre le comte Charles, frère du roi Jean III et de Eric, qui, lui, a été déposé par ses frères et interné. Il y rencontre aussi la princesse Elisabeth de Suède, venue à la cour du comte, pour assister au mariage d'une de ses demoiselles d'honneur.

Pinart est bien accueilli. Mais, à l'annonce de l'arrivée de Pinart chez son frère, le roi Jean III sent s'éveiller en lui une certaine suspicion. Et, ceci semble-t-il, non sans fondement. On sait que des pourparlers secrets ont été menés entre le Comte Charles et Pinart, concernant la Lithuanie, que le comte espérait gagner.

Il n'est pas impossible que ces pourparlers aient été en rapport avec les engagements que le Gouverneur Commandant Allard, à

(14) ESTOILE (Pierre Taisan de l') chroniqueur français, audiencier à la chancellerie de France. Catholique tolérant mais prudent il fut pourtant emprisonné quelque temps comme politique, en 1589. En 1601, il vendit sa charge pour se consacrer à la rédaction de ses mémoires-journaux.

l'aide des fils du Connétable de Montmorency, poursuivait en France, pour faire tomber le roi Jean III et libérer le roi Eric XIV (15).

Chez le comte Charles, l'assemblée était joyeuse et Pinart semble s'être enivré et avoir tenu des propos peu amènes envers la Reine d'Angleterre.

Le roi Jean III envoie les plus importants dignitaires de sa cour vers Pinart afin qu'ils le conduisent à Stockholm où il arrive le 24 février 1575. Il en repart le 1^{er} mars et revient auprès du Comte Charles, qui le garde en invité. La princesse Elisabeth de Suède est toujours là.

De Thou (16) dit que lorsque Pinart reçut les instructions de rompre les négociations, le roi de Suède en vint presque à le maltraiter. Le pauvre Pinart eut toutes les peines du monde à quitter Stockholm où l'on se montra froissé de la légèreté du roi de France et très animé contre son représentant.

Pinart repart en France le 12 avril 1575. Le comte Charles lui avait fait de beaux présents, parmi lesquels une chaîne d'or et 6 peaux de lynx. Il le fit également accompagner jusqu'à la frontière de Suède par ses serviteurs.

De janvier à novembre 1576, nous savons rien de Pinart qui fut peut-être malade, peut-être en repos.

Car nous savons qu'il travaillait beaucoup. Un soir, il écrivit à Brûlard, (17) qu'il était installé sur le coin d'une table, qu'il manquait de sommeil, qu'il était surmené : « ce mardi, de trop grand matin, et trop tard pour lundi... et dormant quasi... ».

Cette fatigue se reflètera dans son écriture, au point de la faire devenir presque illisible, car il devait écrire plusieurs heures par jour.

En 1577, il achetait la baronnerie de Louvois, que son fils fera ériger en marquisat en 1625 et qui sera vendue par son petit-fils pour la somme de 430.000 livres.

Le 2 avril 1578, Catherine partit en Guyenne et le roi étant allé à Paris, Pinart le suivit. Mais, la reine-mère eut bientôt besoin de son secrétaire qui la rejoignit à Bordeaux, vers le 27 septembre. Il ne se doutait pas que ce voyage allait l'éloigner de la cour et de sa maison jusqu'en novembre 1579.

(15) Renseignements donnés au Centre Culturel Suédois.

(16) DE THOU : Jacque-Auguste de (1553-1617) historien et magistrat.

(17) BRULARD : autre secrétaire d'état.

C'est le 30 octobre 1578, que Catherine engage Neuilly-Saint-Front au profit de Pinart.

Catherine voulait récompenser son secrétaire des nombreux services qu'il rendait. Dans une lettre datée de Grenoble du 23 août 1579, dont la fin est de la main de Catherine, elle insiste pour qu'une abbaye qui devait être attribuée au Seigneur de Lassagan de la Barthe, maréchal de camp en Guyenne et très dévoué au Roi, soit donnée à Pinart.

« Je vous ai écrit pour l'homme de la Segan touchant l'abbaye
« et vous ai mandé que je trouverai toujours tout ce qu'il vous
« plairait (bien) mais vous ayant écrit pour Pinart qui a tant de
« peine ici, et c'est chose qui lui est due comme savez, que ne
« vous puis dire, sinon qu'il vous plait en baller (donner) une
« autre à la Segan, et celle-ci est pour Pinart et lui s'en accomo-
« derait après. »

Donnant une suite favorable à cette demande, Henri III écrivait à Villeroy le 22 septembre 1579 :

« Quand à ce que me mandes pour Pinart, j'ay entendu que Las-
« segan est mort, si celà est, encore que j'en sois bien mary, pour
« m'estre un bon serviteur et affectionné, Pinart et Cussant seront
« contens tous deux ; et si celà est, accommodés le de façon que
« Pinart en demeure satisfait... »

Mais les dispositions prises en faveur de son secrétaire ne semblent pas encore contenir la reine-mère. Dans une lettre datée de Lyon, le jeudi 1^{er} octobre 1579, Catherine écrit :

« Il vous a plu baller à Pinart, l'abbaye de Lérac, mais j'ai peur
« que celà soit une donation à votre sœur, si celà était, pourriez-
« vous, au lieu de celle de Lérac, donné celle de Chastrux (il est
« possible qu'il y ait Chartrève, les transcripteurs ne peuvent
« l'affirmer). »

En définitive, on donnera à Pinart l'abbaye de Jard, dans le diocèse de Sens.

Le mercredi 8 mai 1581, Pinart part en ambassade en Angleterre avec une importante délégation (700 personnes !). Il s'agissait de négocier un éventuel mariage entre la reine Elisabeth et le frère du roi. Les ambassadeurs restèrent en Angleterre jusqu'à mi-juin. Pinart estimait que l'on perdait du temps. Finalement, ils rentrèrent en France, abondamment pourvus de cadeaux.

C'est en 1581, que se situe la donation que Pinart fera aux frères Harlus de Givray. Vint-il pour cela dans sa baronnie ? Nous ne le savons pas.

Cinq mois plus tard, le roi renvoyait Pinart en Angleterre pour poursuivre les préparatifs, les négociations depuis le retour des ambassadeurs n'avaient pas cessé. Pinart rentre en France le 14 février 1582.

En 1583, Pinart et Brûlard accompagnent Catherine à la Fère, en Picardie, pour voir le duc d'Alençon. Mais, à Verneuil, la reine-mère tomba gravement malade.

En 1585, Henri III retint Pinart pour être de son conseil secret qu'il réforma à ce moment-là.

Par ordonnance de 1585, le roi avait réglé la façon dont devaient être vêtus les secrétaires d'état (et également les membres du conseil) :

- ils seront vêtus de robes courtes. De longs manteaux de velours cramoisis, fendus jusqu'en bas, du côté droit, attachés d'un cordon de soie violette, seront retroussés du côté gauche jusqu'à par-dessus le coude ;
les secrétaires devront porter cette tenue du 1^{er} octobre au 1^{er} mai ;
- du 1^{er} mai au 1^{er} octobre, les manteaux devront être de velours violet cramoisi. Ces habits seront doublés de satin ou taffetas suivant la saison. Les bonnets seront noirs.

De juillet 1586 à mars 1587, Catherine entreprit un long voyage dans le sud-ouest.

Le roi avait envoyé la reine-mère pour s'entendre avec le roi de Navarre, ce qui fut fait à Saint-Brice, proche Jarnac. Et le roi voulut que Pinart vînt avec lui pour être de son conseil.

A nouveau nous ne savons rien de la vie de Pinart de janvier à avril 1587.

Après la journée des barricades (12 mai 1588), le roi est obligé de fuir sa capitale. Au moment de partir avec sa suite, il demanda à Pinart de rester et de rejoindre la reine-mère qui était allée trouver le duc de Guise chez lui.

Pinart assista ensuite au conseil secret qui se tint au Louvre pour résoudre ce que l'on avait à faire en cette fâcheuse conjonction.

Henri III se retire à Chartres.

Le 27 mai 1589, Catherine écrit à son fils que le duc de Guise a « pris Château-Thierry, la ville et le château et s'est saisi des

meubles du vicomte Pinart (le fils). Les 6 mortepaies (18) et des serviteurs ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour le petit nombre qu'ils étaient ».

Le roi consent à signer l'Edit de réunion des seconds Etats de Blois.

Le roi songea à se défaire des Guise. Il crut que pour le faire plus sûrement, il fallait exécuter ce projet à l'insu de la reine-mère qui leur était favorable. Il éloigna donc de la cour les personnes qui étaient attachées à Catherine.

En septembre 1588, le roi fit commander au chancelier de Cheverny, au surintendant de Bellièvre, à Pinart, Brûlard et Ville-roy, secrétaires d'état de se retirer en leurs maisons.

La révocation dont furent frappés ces grands personnages est due sans doute, pour beaucoup à leur attachement à la reine-mère et à leur relation avec la Ligue. Mais, Henri III n'était-il pas effrayé de l'autorité prise par les secrétaires et ne désirait-il pas renfermer désormais les charges des nouveaux secrétaires dans des limites plus étroites ?

Pinart ayant reçu la lettre et « le commandement de sa Majesté, par laquelle Elle le déchargeait de son office », il s'en alla, avec sa famille à Château-Thierry, avec la qualité de gouverneur militaire.

Pinart demeure en repos et fait valoir ses biens, et, le samedi 30 juin 1590, il assiste au baptême de la petite « Anthoinette » fille de son fils.

En 1589, Henri III est assassiné. Catherine de Médicis meurt la même année, et Henri IV doit conquérir son royaume.

L'année suivante, Pinart fut soupçonné de quelque intelligence secrète avec le duc de Parme, auquel il aurait promis de livrer Château-Thierry, Henri IV, envoya La Noue dans la ville avec un détachement. Le duc de Parme s'enfuit vers la Flandre après avoir vu un régiment espagnol écrasé sous les murs de la ville.

Pinart sollicita alors sa retraite. Le roi l'accepta, mais pour montrer qu'il avait toute confiance en lui, donna le gouvernement de Château-Thierry au fils de Pinart, également appelé Claude.

Le 16 avril 1591, tandis qu'Henri IV se trouvait au siège de Chartres Claude Pinart fils, vicomte de Comblizy, qui avait donc la surintendance du gouvernement de Château-Thierry, rendait la citadelle au duc de Mayenne. Les assiégés avaient résisté 15 jours aux meilleures troupes de la Ligue, et on savait que la place était l'une des moins fortes du royaume.

(18) MORTEPAIES : soldats ordinaires et perpétuels entretenus en temps de paix comme en temps de guerre.

C'est Villeroy, ancien collègue de Claude Pinart, que le duc de Mayenne avait chargé de négocier les conditions d'une capitulation. On sait que Pinart fit traîner les pourparlers avec l'espoir de recevoir des secours.

Finalement, les assiégés obtinrent que les habitants et soldats rentrent dans la ville avec leur famille, serviteurs, meubles, vivres et marchandises ou se retirent à Chézy ou ailleurs, accompagnés d'un sauf conduit et sans payer de rançon. Claude Pinart et son fils pouvaient se retirer dans les mêmes conditions où bon leur semblerait et ayant main-levée des terres de Rouny près de Reims et d'Epernay, de Villethierry, près de Sens, et de Neuilly-Saint-Front. Suivaient toutes sortes d'indications concernant les officiers, les Suisses, l'ordre dans lequel les soldats devaient sortir... etc.

Ces conditions parurent si douces qu'on accusa les Pinart d'avoir rendu la place par intelligence avec le duc de Mayenne.

Villeroy écrit pourtant dans ses Mémoires : « Je vous jure « en homme de bien de n'avoir au devant, ni durant le siège « aucune intelligence avec le dict Sieur Pinart et son fils que « celles que je vous ay präsentie et d'avantage n'avoir jamais « veu personne si aigre et contraire à la Ligue que le père ». C'était même au point que Pinart ne put cacher son sentiment au duc quand celui-ci l'accompagna à la sortie de la ville (Mayenne qui n'en aurait agi avec tant d'indulgence que par considération pour Villeroy, accompagna lui-même Pinart et sa suite à leur sortie de la place au travers des quartiers de l'armée assiégeante pour les garantir de toute insulte).

Villeroy regarde comme certain que si les défenseurs de la brèche avaient fait leur devoir, Mayenne aurait été obligé de se retirer « Voilà », dit-il encore, « à quoi sont sujets en ce royaume ceux qui changent de profession et ont faute d'amis et de suppôts à la cour ». Une foule de places fortes ont été moins bien défendues et moins fortement attaquées et se sont pourtant rendues, « mais on avait besoin de la bourse du père ».

En remontant au moment du siège et toujours dans ses Mémoires, Villeroy dit que Pinart accepta de bonne grâce, en souvenir de leurs anciennes relations, que lorsqu'ils discutèrent des conditions de la capitulation, l'entrevue eût lieu dans une boutique située « entre la porte du pont et celle de la ville ». L'espace compris entre les deux portes était, en effet, garni de maisons.

C'était le vicomte de Comblizy qui s'était chargé lui-même de défendre toute la partie comprise entre la porte Saint-Pierre et la poterne Saint-Jacques. La porte Saint-Pierre et la basse cour du château qui s'y rattachait étaient, au dire du sieur La Noue,

les points les plus faibles de la cité. Contre une attaque vigoureusement menée, ils ne devaient pas pouvoir tenir très longtemps (19).

La garnison comprenait environ mille hommes de guerre. Et la population avait demandé à participer à la défense de la ville et avait été armée.

Le siège dura 16 jours. Plus de 500 coups de canon furent tirés qui ne réussirent qu'à faire une brèche près de la tour de M^{me} de Lhuis, (qui fut aussitôt réparée, dit Villeroy) et en la tour et rempart derrière le couvent des Cordeliers, défendu par Fourchelles.

Le vicomte de Comblizy, qui avait été blessé envoya 40 hommes pour soutenir Fourchelles. Mais ce dernier, avec une insouciance qui ressemblait fort à de la trahison, s'en alla bien tranquillement dîner.

Les bruits de trahison prirent assez de consistance pour que le Parlement, réfugié à Châlons, crût devoir se saisir de l'affaire.

Pinart fils envoya au roi un « sommaire exact de ce qui s'était passé au siège. Il dit qu'il croit avoir servi le roi en lui ayant conservé l'espace de 3 ans 1/2, la bicoque de Château-Thierry (et ce mot est alors employé dans son sens vieilli de petite place peu ou mal fortifiée),

« et pour récompense on cherche à lui faire perdre le bien par « la confiscation, la vie, par les procès qu'on lui fait faire, l'honneur par une note d'infamie qui en suivrait à jamais. On les a « cités, son père et lui à 3 brefs jours. On défend à tout avocat ou « procureur de se mêler de leurs affaires, et il est enjoint à la « femme de Pinart de quitter Châlons dans les 24 heures ».

Sans doute bouleversée par de tels événements, l'épouse de Claude Pinart père, décède le 5 juin 1591.

Une lettre écrite par Pinart fils au duc de Nevers, nous surprend. Pinart prie le duc de lui faire obtenir la demi-année de rente qui lui était due sur la taille de Chaury (contraction très courante de Château-Thierry) ajoutant que c'était le peu qui lui restait pour vivre « d'autant que quasi si peu de bien qu'il avait, était entre les mains de l'ennemi ». Eût-il osé tenir ce langage s'il eut possédé ces grandes richesses qu'aux dires de ses accusateurs, il aurait enfermées au château ?

Cependant, instruits des procédures de Châlons, les 2 Pinart vont vers Mantes pour voir le Roi. Ils se séparent, le fils voulant d'abord voir le duc de Nevers à Melun. Le duc de Nevers était lieutenant-général en Champagne et en Brie et avait donc sous ses ordres Pinart fils, gouverneur de Château-Thierry.

(19) Annales de la Société Historique de Château-Thierry 1882 (Nos vieux murs de M. Georges Pommiers) - et (Siège et capitulation de Château-Thierry de M. Paul Guérin).

Claude Pinart, le père, s'étant rendu à Senlis, afin de voir le sieur de l'Aubépine, son cousin, fut arrêté le 25 juin 1591. On lui montre une lettre qui n'est ni signée du roi, ni d'aucun secrétaire d'état et, en même temps, on lui fait savoir en secret que s'il versait 40.000 écus il serait libre...

En vertu de l'arrêt du Parlement de Châlons les Pinart auraient été condamnés à mort par coutumace et leurs biens confisqués et ce à la date du 20 juillet 1591.

Henri IV, en bon diplomate, leur fit grâce et leva la confiscation de leurs biens. Ils versèrent, volontairement dit-on, au trésor la somme de 30.000 écus d'or.

Claude Pinart abandonna Neuilly-Saint-Front à son fils et se retira à Cramaille pour y finir ses jours.

Pinart que sa disgrâce avait beaucoup touché, n'avait eu aucun repos jusqu'à ce qu'il eût vu « l'honneur de sa maison rétabli et son fils remis dans ses biens ». Ayant obtenu cette consolation il put alors jouir d'une retraite méritée.

Fauvelet du Toc nous dit qu'il goûta dans sa maison de Cramaille les « innocentes occupations de la vie privée d'un honnête homme, avancé en âge et détroussé des fourbes de la cour ».

Nous le voyons par exemple le 20 novembre 1596, en qualité de parrain de Claude, fils d'Emmanuel d'Anglebermer, la marraine étant Jeanne d'Aquerdon (?) veuve de Monsieur de Chamys et ce, à Passy-sur-Marne.

Il avait donné à l'église de son village de riches ornements en l'honneur de MM. Saint Martin, Saint Julien, Saint Claude et de M^{mes} Sainte Anne, Sainte Geneviève et Sainte Restitute.

Il devait mourir à Cramaille, le 14 septembre 1605, et fut enterré dans l'église de ce village, au terme d'une vie bien remplie.

Pierrette BEGUE

On retrouve la fille de Claude Pinart (père) Magdeleine Pinart, dame et baronne d'Esneval en partie, de Cramailles, vicomtesse de Comblizy, veuve de feu haut et puissant seigneur Charles de Prunelley, Chevalier de l'Ordre du Roi, Vidame de Normandie, seigneur et baron d'Esneval, châtelain de Gayban, etc. le 9 décembre 1625. En son nom, Pierre Marc, est mis en possession de :

16 muids 10 septiers à grain, mesure de Dormans
11 « 9 « et 2 pichets de bled froment
2 « 10 « 2 « méteil
en plusieurs des greniers de la dite dame à Comblizy.

Claude Pinart (fils) continua une carrière militaire. Il se maria 2 fois :

1. - en 1586, avec Françoise de La Marck (fille unique du 1^{er} mariage de Charles Robert de Lamarck, comte de Maulevrier) — Elle mourut en 1592 — il eut d'elle :
 - Anthoinette, mariée en 1609, à Jacques III, seigneur de Rouville, comte de Clichan (elle mourut lui laissant 4 enfants) ;
 - Charlotte, mariée en 1613, à Henry de Conflans, seigneur de Brécy de la famille des vicomtes d'Oulchy, marquis d'Armentières, gouverneur de Saint-Quentin : dont 3 enfants : Henry qui mourut jeune (inhumé à Brécy).
Marie-Charlotte dont on parle avec éloge dans la nécrologie de Port-Royal.
 - Eustache (dit III) qui fut un vaurien et dissipa toute cette riche succession.
2. - Avec Anne Le Camus (fille unique d'Antoine Le Camus Président à mortier au Parlement de Paris),
avec laquelle il ne semble pas avoir eu d'enfant.

Anne Le Camus devait se remarier au Duc d'Amville...

N.B. : Un certain nombre d'expressions m'ont posé des problèmes (pain de bois - droit de mesure de vin à ports et à pentes). Je serai reconnaissante à qui pourrait m'en donner la signification.

SOURCES :

- Bibliothèque Nationale Mss fr. 3980 f° 185, 196, 202, f° 318 - 320,
Mss fr. 3618, f° 8, 10, 11, 12, 13.
 - Archives Nationales R 4 141, 142, 143, 144, 248, 266, 938, 1037,
1044, 146, 147, 148, Q1 5 1-2 Q1 6732.
-

BIBLIOGRAPHIE :

- Antiquités du Valois A. Bataille (Com. Arch. Senlis 4 c Sté Hist. 1896).
 - Notice historique sur Neuilly-Saint-Front par Charles Nusse.
 - Lettres de C. de Médicis publiées par Hector de La Ferrière et Baguenault de Puchesse - 6 vol.
 - Histoire des secrétaires d'Etat — Fauvelet du Toc — Paris 1668
— in 4° Bibliothèque Nationale — Rés. Lf 20 1.
 - The French secretaries of state in the age of Catherine de Médicis Londres 1962 — in-8° M^ele Stherland.
 - Aux Archives de l'Aisne : les registres de Claude Pinart, secrétaire d'état (1570-1588) par Hélène Michaud — bib. de l'école des Chartes CXX, et collection d'autographes ou de documents relatifs à de grands hommes (collection Piette).
-